

Lettre ouverte aux conseillers municipaux de Lamastre

Mesdames, Messieurs,

Le 7 mars 2022, à l'occasion de la "**journee des droits des femmes**" et dans le cadre de la campagne des élections présidentielles nous, le **VIVARAIS INSOUIMIS**, avons organisé une projection du documentaire "**Debout les femmes**" au centre culturel de Lamastre.

Vous imaginez peut-être ma surprise quand j'ai reçu le 24 mars 2023 une "*ordonnance pénale*" du tribunal de police de Privas pour "*apposition d'une publicité sur un éclairage public en agglomération*".

Vous imaginez peut-être aussi ma surprise de recevoir cette ordonnance pénale malgré la demande au préalable de l'autorisation "*à l'attention M. le maire*", comme nous l'avons fait avec les autres mairies des environs de Lamastre. Ces derniers ont répondu favorablement sans aucun problème. La demande à la mairie de Lamastre est restée sans réponse mais sans refus non plus : nous sommes partis de l'adage "*qui ne dit mot consent*". Nous avons aussi précisé que les affiches seront sur un support amovible et qu'on les enlèverait le lendemain de la projection. J'ai été aussi très surpris de la déclaration de M. le maire lors son audition chez les gendarmes selon laquelle je "*ne respecte ni les lois, ni les règles*" et j'aurais "*organisé des manifestations sans les déclarer*". Il n'a pas donné d'exemples, il n'y en a pas !

Donc j'ai été sanctionné pour avoir appliqué des affiches pour la projection d'un documentaire montrant la situation de femmes qui font le ménage, travaillent à l'hôpital ou qui font les soins dans des conditions précaires. Par ailleurs, on voit aussi très bien sur l'extrait de la vidéosurveillance Lamastroise une autre affiche d'un spectacle de Guignol - appliquée sur le même lampadaire que notre affiche.

Comme vous le savez je ne suis pas du même bord de l'échiquier politique que M. le maire et non plus comme la majorité entre vous. Je le revendique volontairement et sans rancœur. Je pense que la démocratie c'est le débat et l'expression libre et sans contrainte sur des sujets pour lesquels nous ne sommes pas d'accord. Les contradictions et les disputes politiques font parfois des adversités mais tout de même pas des ennemis, ou je me trompe ? Comment appelez vous une situation où tout le monde doit penser "comme il faut" si non vous-êtes considéré comme un ennemi ? Je pense que vous le savez.

Je dis cela car la France n'est pas n'importe quel pays. C'est le pays avec cette noble devise "**liberté, égalité, fraternité**". Je dis cela aussi car cette devise fait écho aux peuples de tous les pays de la planète. Sachez aussi que l'on aime la France non seulement pour ses beaux paysages et son savoir vivre mais aussi et surtout pour la promesse de cette devise universelle et indivisible.

Le premier droit de la devise constitutionnelle dans le premier article est, non sans raison, la liberté. Il va de soi que la "**liberté de l'expression**" est une partie substantielle de ce droit.

Il est vrai que cette amende de 100€ plus les 31€ coût de procédure n'est pas la mer à boire. **Mais je pense qu'un "esprit de petit boutiquier" serait déplacé dans une question qui concerne la liberté d'expression.** En conséquence j'ai fait opposition contre cette ordonnance pénale malgré le coût bien plus élevé d'un bon avocat spécialisé dans la défense des libertés. Heureusement que pas mal de concitoyens vont m'aider à supporter cette contrainte financière. J'imagine même qu'il y en aura parmi vous - ouvertement ou pourquoi pas anonymement - parce que la liberté d'expression n'est pas qu'un droit mais aussi un devoir.

Salut et fraternité

Peter Misch
co-animateur VIVARAIS INSOUIMIS

PS : cagnotte pour les frais de la défense, de la procédure et la communication :

<https://www.leetchi.com/fr/c/liberte-dexpression-a-lamastre-07-7425445>